

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

DIPLOME DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

ELEMENTS DE CORRIGE

Durée : 4 heures + 30 minutes pour lecture des documents

Coefficient : 2

Introduction possible : approche historique et sociologique des divers groupes

→ variété des cultures

→ difficultés d'insertion pour des groupes ayant une culture différente de celle de la population majoritaire.

Question 1 : 5 points

On attend une définition des notions de culture, de normes sociales et une réflexion appliquée à la culture, aux normes des gens du voyage à partir des définitions données par le candidat.

Notion de culture

Propositions :

- culture : ensemble de convictions partagées (valeurs), de manières de voir et de faire (habitus) qui orientent plus ou moins consciemment le comportement des individus
- les gens du voyage ont une culture propre, qui correspond à celle d'un sous-groupe culturel, à l'intérieur de la culture dominante
- les cultures qui composent une société sont hiérarchisées et la culture des groupes sociaux dominants est perçue comme plus légitime ou est davantage reconnue que celle des groupes dominés auxquels appartiennent les gens du voyage.

Notion de normes sociales (propositions)

Les normes sociales sont des modèles de conduite qui se réfèrent à des valeurs et qui sont sanctionnés socialement ; elles sont différentes selon la culture des individus. Ainsi, les groupes minoritaires, dont les gens du voyage, ne se réfèrent pas nécessairement aux mêmes normes que la population majoritaire du pays dans lequel ils vivent.

Remarque : d'autres concepts pourront être abordés par le candidat (exclusion, acculturation, contrôle social...)

Difficultés rencontrées

L'analyse des difficultés doit utiliser les concepts explicités.

→ Domaine du logement

- inadaptation du logement sédentaire qui correspond à la culture majoritaire en France
- manque de structures d'accueil adaptées à la façon de vivre des gens du voyage
- éloignement des lieux d'accueil des centres ville
- aménagement souvent insuffisant des lieux existants
- ...

→ Domaine de l'emploi et des revenus

- peu d'emplois adaptés au mode de vie itinérant (sauf travaux saisonniers)
- précarité des ressources
- ...

→ Domaine de l'éducation et de la culture

- difficultés de scolarisation
- illettrisme : majoritaire à 90%
- ...

→ Domaine de la santé

- suivi médical difficile (petite enfance, grossesse...)
- accès difficile aux institutions sanitaires
- problèmes d'hygiène, d'alimentation

→ Domaine relationnel :

- difficultés relationnelles avec les « gadgés » et les représentants des institutions (groupes aux normes différentes)
- ...

D'autres difficultés peuvent être évoquées ...

Question 2 : 3 points

Mesures non spécifiques à cette population (liste ni exhaustive, ni impérative)

- dans le domaine des ressources :

- prestations familiales : allocations familiales (familles souvent nombreuses), PAJE, API en particulier
- RMI
- cumul temporaire entre minima sociaux et salaire (prévu par la loi de lutte contre les exclusions)
- indemnités chômage

- dans le domaine de la santé :

- PMI
- CMU de base et CMU complémentaire
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (loi contre les exclusions)

- dans le domaine du logement :

- aides pour l'accès au logement si désir de sédentarisation
- action sociale des CAF ou du Conseil Général

- dans le domaine de la citoyenneté :

- renforcement de l'exercice de la citoyenneté des personnes les plus démunies dans la loi de lutte contre les exclusions

Mesures spécifiques

- dans le domaine de la scolarisation : (exemples)

- mise en place de bus scolaires itinérants

- dans le domaine de l'habitat :

- dispositions de la loi Besson du 31.05.1990 en faveur des gens du voyage

→ mise à disposition par les communes de plus de 5000 habitants d'un terrain d'accueil viabilisé (loi mal appliquée)

- loi du 5/07/2000 dite « loi Besson 2 »

→ accueil par les communes

→ schéma départemental d'accueil

→ pouvoir de substitution du Préfet : il peut, après mise en demeure, réaliser les travaux d'aménagement pour le compte de la commune ou de l'EPCI défaillant.

→ ...

Question 3.1 : 3 points

Domaines d'intervention	Activités
* Accès aux droits	→ accompagnement des démarches administratives (RMI, CMU, URSSAF...) → informations (citoyenneté ...) → ...
* Santé	→ lien avec la PMI (permanence sur l'aire ...) → interventions sur l'hygiène, l'alimentation, le rythme de l'enfant, prévention des risques... → ...
* Education et culture	→ soutien périscolaire → lien avec le système scolaire → alphabétisation → formation professionnelle → promotion de la culture → ...
*	

Question 3-2 : 5 points

→ action individuelle ou collective

- définition de l'action
- origine de la demande
- public ciblé
- objectif(s)
- mode d'intervention et justification
- justification de la pertinence de l'action et de son déroulement (en particulier, par rapport au temps d'intervention limité)
- partenaires
- moyens utilisés
- évaluation par des indicateurs identifiés.

Les aspects déontologiques seront pris en compte

Conclusion générale